

*Bibliothèque numérique*

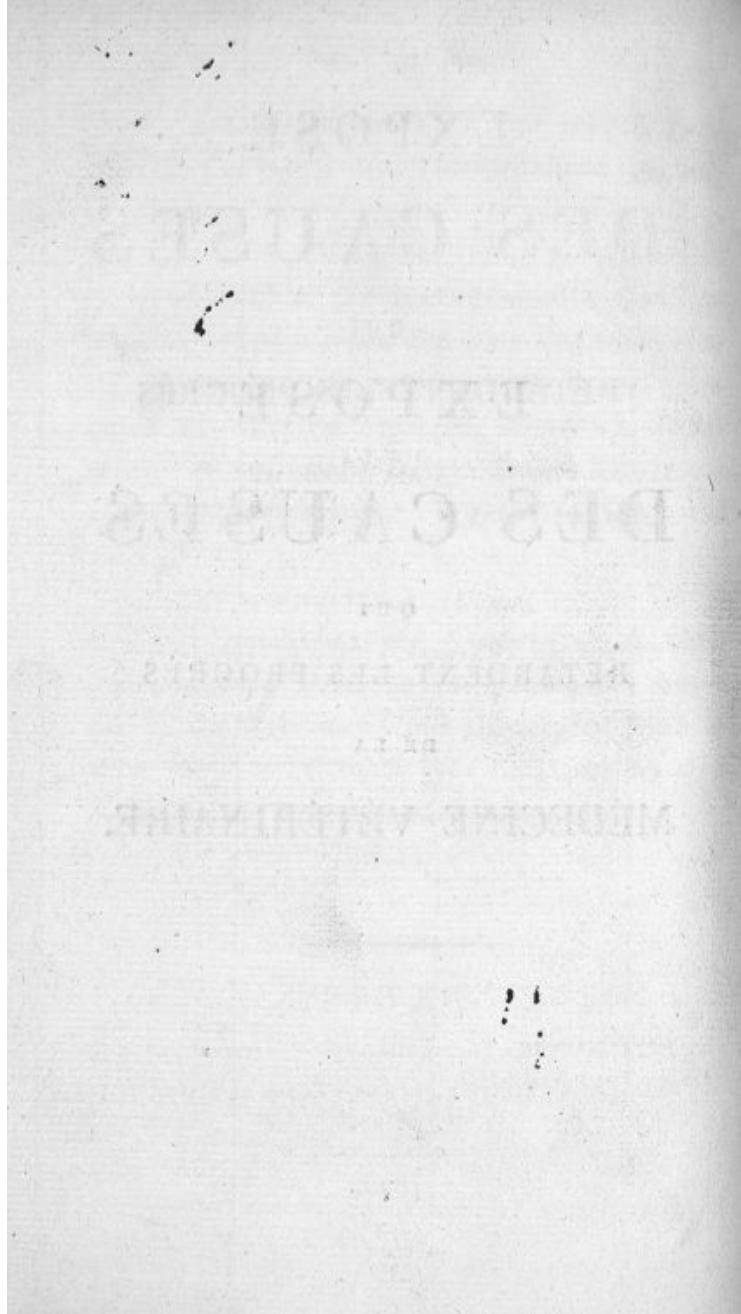
medic @

**Morel, F. L.. Exposé des causes qui retardent les progrès de la médecine vétérinaire.**

*Paris : Demonville, 1822.*

*Cote : Ecole nationale vétérinaire d'Alfort*

**E X P O S É**  
**D E S C A U S E S**  
QUI  
RETARDENT LES PROGRÈS  
DE LA  
MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.



15116  
1916

# EXPOSÉ DES CAUSES QUI RETARDENT LES PROGRÈS DE LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.

PAR F. L. MOREL,

VÉTÉRINAIRE A CHAUMONT - OISE , EX - RÉPÉTITEUR DE  
PATHOLOGIE ET D'OPÉRATIONS , A L'ÉCOLE ROYALE  
d'ALFORT.

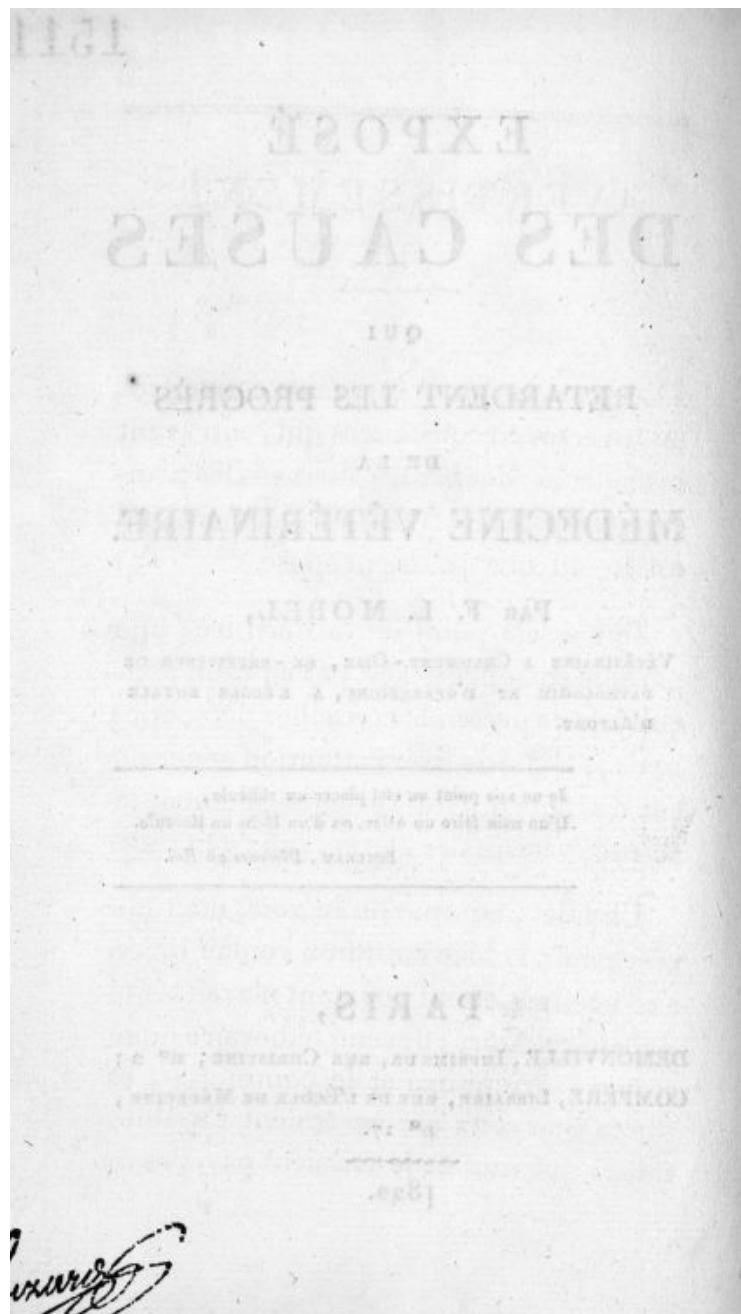
Je ne sais point au ciel placer un ridicule ,  
D'un nain faire un Atlas, ou d'un lâche un Hercule.

BOILEAU , *Discours au Roi.*

P A R I S ,

DEMONVILLE , IMPRIMEUR , RUE CHRISTINE , n° 2 ;  
COMPÈRE , LIBRAIRE , RUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE ,  
n° 17 .

1822.



## AVERTISSEMENT.

RASSEMBLER pour les faire connaître, les diverses circonstances qui, entravant la médecine des brutes, forment les principaux obstacles à son avancement, tel est le but que je me propose.

Je n'essaie point de les détruire (une pareille entreprise n'est pas en mon pouvoir), je ne prétends conseiller personne ; mais je tâche de fixer l'attention générale sur des faits qui intéressent également la science vétérinaire et ceux qui s'y livrent.

Le sujet , comme on le voit , était intéressant; le bien commun voulait qu'on s'en occupât, et nul pourtant n'avait tenté de le faire. Alors , devenu téméraire pour servir l'agriculture et le commerce , et parce que ceux qui en étaient capables mieux que moi ne le faisaient pas, j'osai,

a

malgré la faiblesse de mes moyens, entreprendre un ouvrage aussi délicat qu'utile, auquel je me proposais d'apporter tous les soins possibles pour le rendre supportable : mais j'eus le temps seulement d'en établir le canevas; car des travaux d'un autre genre, qui durent encore et demandent une application constante de ma part, me forcèrent d'en rester là.

J'avais serré cette ébauche, bien décidé de ne la montrer jamais, lorsque je réfléchis qu'elle pourrait, malgré son imperfection, porter des gens instruits à traiter la même matière.

C'est dans cette vue que je la rends publique, espérant qu'on me passera les fautes dont elle abonde, en faveur du motif qui me détermine.

## PRÉFACE.

DANS un siècle de lumières , pendant que les sciences font des progrès qui étonnent la médecine des animaux reste stationnaire et bornée presque à ses éléments primitifs : il semblerait que sa sphère , mesurée sur le petit nombre de connaissances qu'elle renferme , ne fût plus susceptible d'agrandissement ; cependant l'observation nous démontre le contraire , en nous faisant apercevoir que l'art vétérinaire , ébauché seulement , est capable d'une augmentation considérable , nécessaire à son perfectionnement , et dont le prive la mauvaise direction suivie à son égard. En effet , combien de choses ignorées , de doutes dans celles connues , paraît-on se plaire à multiplier , plutôt que de chercher à connaître les unes et détruire les autres ! Aussi l'hippiatrique (1) , peu riche en matériaux ,

(1) Sans m'arrêter plus à la stricte valeur du mot hippiatrique , qu'on ne l'a fait pour l'expression vété-

n'en possède-t-elle que de vicieux pour la plupart , ou tout-à-fait erronés. De là résulte que la plus grande partie des praticiens livrés à eux-mêmes , errant dans les vastes champs du vague , n'atteignent un but tel quel , qu'après avoir tourné plus ou moins long-temps , et par hasard ; par cela que , manquant de règles certaines , ils en cherchent à l'aventure ; car , soit dit en passant , la clinique et la thérapeutique vétérinaires , positives sur des maladies , sont très-obscurées pour le plus grand nombre ; et , comme le plus petit sujet d'émulation est soigneusement évité aux hippiatres , il s'ensuit que ceux-ci , bornés à exercer leur profession pour subsister , se contentent de l'à-peu-près où elle les conduit , et se gardent bien de passer leur

---

rinaire , je nommerai indifféremment hippiatrique , médecine vétérinaire , art vétérinaire ou la vétérinaire , la médecine des animaux ; et celui qui l'exerce , hippiaire aussi bien que vétérinaire , praticien , etc. D'ailleurs , les auteurs d'un dictionnaire français (MM. de Wailly ) , sans tenir tout-à-fait compte de la dérivation de ce mot (hippiatrique) , lui donnent l'extension que je me permets après eux .

temps à approfondir. Les lumières qu'ils acquerraient par ce procédé pénible ne devant servir qu'à leur satisfaction personnelle, puisqu'elles ne les feraient ni mieux considérer de la société en général, ni devenir riches plus vite. Il y a plus, c'est qu'il paraîtrait que l'ignorance est préférée aux talents, à en juger par la déférence toute particulière que l'on accorde aux maréchaux de Paris (1) ?

Certes, il est pénible de voir un art aussi utile que celui qui s'occupe de conserver la santé des bestiaux, demeurer parmi les métiers mécaniques, qui n'exigent de la part de l'artisan que l'habitude et l'usage des sens ; et ce n'est pas sans gémir, que ceux d'entre les vétérinaires qui ont l'amour de leur

---

(1) Sans doute comme médecins d'enclume ! car on attache beaucoup d'importance à tout ce qui dépend de cette dernière. Quand j'ai passé mes examens pour le titre de vétérinaire, entre autres questions qui m'ont été faites, on m'a demandé les cas redhibitoires des clous. On sent combien il est avantageux à un hippiatre de connaître les vices de conformation des produits mécaniques de la boutique du cloutier.

état , voient l'obscurité qui enveloppe celui-ci , tandis que la médecine humaine , que l'on devrait s'efforcer d'atteindre , plus délicate et compliquée pourtant , se débarrassant des absurdités qui l'infectaient , brille chaque jour d'un nouvel éclat : mais on ne veut pas suivre un si bel exemple. Aussi , les nobles efforts de Bourgelat et plusieurs autres qui lui ont succédé avec honneur , sont-ils bien mal imités de nos jours .

Combien pourtant ce manque d'avancement , à l'époque où nous sommes , d'une médecine créée avec de grands avantages , sous les auspices d'un gouvernement paternel qui lui continue toujours sa protection , a lieu de surprendre , quand on considère qu'elle est enseignée par des professeurs habiles et laborieux , dont les travaux prouvent sans cesse l'étendue du savoir ! Mais en examinant la chose de plus près , on voit qu'il est impossible à ces derniers de détruire les vices qui s'opposent à l'amélioration de la science qu'ils professent , parce que , astreints à l'empire de l'autocratie , ils sont obligés de se soumettre aussi à ses volontés , que

dirige l'amour-propre ou des vues qui, sans être bien claires, sont au moins déplacées.

Quant aux vétérinaires, doués d'une vocation réelle ou imaginaire, toujours assujettis à l'autorité tout à l'heure citée (1), dans quelqu'endroit qu'ils soient placés, en agissant contradictoirement à l'avantage de leur art et d'eux-mêmes, ils ne font que se conformer aux circonstances impérieuses qu'il n'est pas en eux d'empêcher. Or donc, les causes nuisibles à la médecine vétérinaire ne provenant nullement des professeurs ni des disciples, elles doivent nécessairement émaner du pouvoir qui opprime ceux-ci, en opposant à leurs génies investigateurs des obstacles multipliés et rebutans.

Pour moi, qui ne prétends à rien, je n'ai d'autre désir que le bien général ; et, sans

---

(1) Pour prévenir toute interprétation fausse, je déclare que je n'entends parler d'autre chose, en me servant des expressions autocratie et autorité, que de la puissance vétérinaire.

On sait que l'hippiatrique, autrement gouvernée que les autres sciences, a son autocrator, et que ce n'est point un prétexte que j'émetts.

craindre d'offenser personne, me bornant au simple exposé des faits, je m'estimerai heureux, si je parviens à déterminer les vétérinaires instruits à mûrir ce qui se passe journellement autour d'eux et les concerne, pour entreprendre les réformes trop évidemment nécessaires.

E X P O S É  
DES CAUSES  
QUI  
RETARDENT LES PROGRÈS  
DE LA  
MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

*Dans les Écoles.*

Ce n'est point dans les études qu'on y fait, qu'il existe des abus; car, dirigées par des maîtres éclairés, auxquels je me plais à rendre ici un témoignage public de ma reconnaissance, pour l'instruction que je tiens d'eux, elles sont aussi lumineuses que l'état actuel des connaissances médicales, et certaines sujétions imposées à ceux qui honorent les établissements vétérinaires, permettent qu'elles lesoient; mais bien dans le choix mal combiné des élèves appelés à les recevoir.

I

Ce choix s'effectue conformément à l'intention dans laquelle on est d'avoir des maréchaux pour médecins. En conséquence, j'examinerai surtout si ce système est juste, pour évaluer l'exactitude des choses qui en dérivent (le service des forges, l'obligation de forger pendant le cours des études, et la coutume de faire figurer l'expression de maréchal sur les diplômes de deuxième classe), et que je citerai seulement, à l'occasion.

Chaque année, des jeunes gens sont reçus dans les écoles, en remplacement des nouveaux adeptes qui, ayant obtenu leurs brevets, sont obligés de les quitter. Cette réception se fait par un jury qui examine les aspirans chacun en particulier, pour s'assurer, soi-disant, s'ils sont, ou non, aptes à la profession qu'ils se choisissent.

Une pareille mesure paraît tout-à-fait sage, à cause des résultats qu'elle doit produire, quand on la voit telle qu'elle devrait être suivie. On s'aperçoit, au contraire, qu'elle est pernicieuse, lorsqu'on connaît la base de ses statuts. En effet, avantageuse si elle portait à admettre les étudiants d'après le vrai mérite; elle est illusoire et funeste, parce que fixant l'élection à une manipula-

tion étrangère aux hommes studieux; elle fait exclure ceux-ci qui possèdent rarement celle-là. Effectivement, sur le nombre plus ou moins grand des postulans, sont élus ceux qui savent forger, instruits ou non d'ailleurs (comme si la logique avait son siège dans le manche d'un ferretier), tandis que les autres qui ignorent cet exercice manuel, quoique riches d'une bonne éducation et des facultés qu'elle procure, sont jugés inéligibles. Or, ces formalités, loin de mener à connaître les capacités des sujets à choisir pour disciples, puisqu'il est décidé qu'il est indifférent qu'ils en possèdent ou n'en aient pas, ayant pour but unique de faire apprécier s'ils connaissent la maréchalerie-pratique, estimée la source des lumières d'un hippiaire, demanderaient moins d'être remplies par des savans que par un bon maréchal.

En vain prétend-on justifier cette manière de procéder, par des raisons tirées du probabilisme: la vérité est que, arbitraire dans la force du terme, cette maxime est entièrement préjudiciable à l'art vétérinaire, qu'elle prive d'hommes judicieux qui ne manqueraient pas d'en reculer les limites, pour y

adjoindre des êtres qui peuvent l'exercer passablement; mais sans agrandir son domaine. Pourtant il se rencontre des individus privilégiés qui réunissent aux talens la condition de rigueur : ils sont rares, se distinguent aux écoles, et , livrés à leur pratique , au lieu de se distinguer encore, dégoûtés par des motifs que je présenterai plus loin, imitent bientôt le vulgaire de leurs collègues. Ceci explique pourquoi la médecine vétérinaire , dans le civil comme dans le militaire, est plus souvent une médecine routinière que méthodique.

L'hippiatrique a pour objet la conservation de la santé des animaux , et le traitement de leurs maladies. Tout autre attribut , tel que l'amélioration des races , n'en est qu'une conséquence , et non un élément. Il en est de même de l'appréciation des fers qui conviennent aux pieds , selon qu'ils sont bien ou mal conformés , sains ou malades , etc. Cependant on nous donne la maréchallerie comme un de ses principes constituans , sans lequel l'art de guérir les bestiaux n'est rien. Forger un fer , l'appliquer sur le pied d'un animal , voilà ce que l'on admire , ce qui doit former un docte médecin ,

et rendre les plus signalés services à l'état. Quel sophisme ! Comment n'a-t-on pas senti depuis long-temps qu'il est aussi nuisible à la médecine vétérinaire de faire forger les hippiatres (1), qu'il serait ridicule pour la chirurgie humaine de faire cordonniers les chirurgiens ? Mais on avait des vues pour en agir ainsi ; on les a encore, et pensant bien les avoir transformées en logogriphie indéchiffrable pour tous, on a cru pouvoir garder une sécurité parfaite.

L'art vétérinaire étant composé de la médecine et de la chirurgie des animaux, on conçoit facilement qu'il oblige à connaître, je ne dirai pas la nature entière, mais une grande partie de la nature ; par conséquent, qu'il faut un esprit juste et pénétrant, pour embrasser des connaissances différentes, multipliées et difficiles à acquérir. Certainement on ne trouvera jamais cet objet précieux chez les élèves des écoles vétérinaires, tant que, pour les recevoir, on agira sui-

---

(1) Tant qu'ils sont aux écoles, ils sont tenus de forger et de servir les forges. Ces manœuvres leur font perdre bien du temps, et répugnent à beaucoup d'entre eux.

vant l'usage. Car , livrés dès leur enfance à un travail fatigant qui les a rendus étrangers à l'habitude de penser, des forgerons n'ont toujours qu'un intellect borné; l'étude pour eux est trop pénible , impossible même , pour leur permettre de méditer. Tout ce qu'ils peuvent faire , c'est d'attraper, ça et là , quelque peu des choses qui leur sont démontrées. Aussi , toujours simples , toujours limités dans leurs moyens , le misérable empirisme est-il leur partage ; tandis que les jeunes gens lettrés , habitués de bonne heure à juger , à retenir , etc. , ayant une compréhension facile qui les met à même d'aplanir les nombreuses difficultés d'une science étendue , sont seuls capables de pénétrer des idées complexes qu'ils éclairciraient constamment.

Il est donc manifeste qu'enseigner la médecine à des maréchaux , c'est prêcher dans le désert , et que persister à le faire , c'est se constituer formaliste bien mal à propos.

Comme moyen préservatif et palliatif , la maréchallerie est sans doute d'une grande utilité ; mais c'est moins la pratique de cette branche qu'il importe au vétérinaire de connaître , que la théorie seulement , qui , à

l'aide des connaissances anatomiques, physiologiques et pathologiques, dirigées par un jugement sain, suffit pour remplir les indications nécessaires. En effet, à quoi bon savoir bien ferrer, quand, manquant de lumières , et dans le raisonnement, comme on peut le remarquer chez la plupart des praticiens maréchaux, méconnaissant les besoins de la nature , on produit des conceptions bizarres qui aggravent ou entretiennent le mal ou défaut , loin de le détruire ou diminuer ? N'est-ce pas l'effet constant de cette vérité qui autorise les simples maréchaux à se mettre en concurrence , même avec les premiers vétérinaires de la capitale ?

Pour moi, quelque importance que l'on donne à la maréchallerie-pratique , je regarde qu'il serait juste qu'elle demeurât l'apanage de l'ouvrier qui s'y livre, et que l'hippiatre , éclairé dans son art , se bornât à saisir habilement l'exigence des cas , pour indiquer à celui-là ce qu'il devrait faire. Dire que dans la campagne on rencontre des artisans maladroits qui ne peuvent confectionner les fers que l'on commande ; que d'autres fois c'est par mauvaise volonté ou jalouse; rappeler qu'à Paris et autres grandes villes , on

ne saurait réussir si on ne forgeait soi-même, sont autant d'argumens captieux que je vais combattre ; et qui , fussent-ils fondés , n'en conduiraient pas plus à prouver qu'il est indispensable à un vétérinaire d'être forgeron et ferreur.

Dans les provinces, on trouve en effet des maréchaux inhabiles, dont à bon droit on peut se plaindre : néanmoins , à force de leur faire donner un coup ici , une chaude là , on en obtient à peu près ce que l'on désire , dût - on les faire recommencer cent fois. Quant à la mauvaise volonté et jalouxie , ce sont deux choses que ne rencontre jamais un vétérinaire , lorsque , faisant preuve de capacité , il sait tenir son rang et être affable à chacun. D'ailleurs , le maréchal a trop grand intérêt à se ménager de l'emploi , pour se refuser à ce que l'on exige de lui. Il n'ignore pas qu'à son défaut , un autre ne tardera pas à le remplacer. Je parle par expérience et non au hasard.

Dans ma pratique , j'ai eu bien des maladies de pied à traiter : la majeure partie ont nécessité des opérations chirurgicales , sans pour cela m'obliger à faire d'un état que j'ai toujours regardé n'être pas le

mien , puisque je n'ai , depuis que j'exerce , broché un seul clou. Quelquefois , pressé par le temps , ou gêné par la distance ou l'impossibilité d'avoir le maréchal , j'ai levé et replacé des fers moi-même , avec le premier morceau de fer venu , un marteau , des tenailles , des pinces ou autres objets , remettant les clous dans leurs trous primitifs , et parant l'ongle , lorsqu'il le fallait absolument , avec une renette double plutôt qu'un boutoir. Alors j'agissais par circonstance , et tout homme doué du sens commun , sans être ferreux pour cela , en aurait fait autant. Je pensais s'il y avait urgence , et le lendemain j'avais le maréchal pour faire mieux. Je lui faisais construire le fer qu'il me plaisait avoir ; je lui faisais parer le pied selon que besoin était ; et si j'opérais , l'opération terminée , il attachait le fer sous mes ordres , après quoi je plaçais mon appareil. Enfin , j'ai vu sans cesse une complaisance , un empressement à me seconder , dans les maréchaux que j'ai connus ; j'ai eu d'eux ce que j'en ai voulu avoir ; et dans mille cas différens , j'ai pu apprécier , sans pourtant leur faire connaître , qu'ils avaient une pleine confiance en moi. D'où je conclus que tous

les hippiatres pourraient commander aux maréchaux qui leur obéiraient avec plaisir , s'ils laissaient à ces derniers l'exercice de leur métier , et les forçaient , par leur tenue , leurs talens , etc. , etc. , à voir en eux des hommes d'une autre classe . S'obstiner au contraire à forger , ferrer , etc. , c'est leur apprendre que l'on est ouvrier comme eux , seulement un peu plus instruit . De là naît qu'ils osent , quand ils ont lu quelques bouquins et vu faire plusieurs opérations , prendre le titre de maréchal - expert , de vétérinaire même , par la similitude qu'ils trouvent entre eux parvenus à lire et voir , et les vétérinaires brevetés . Et le public , pourquoi affecte-t-il de confondre les hippiatres dans la foule déhontée des charlatans de tout genre qui traitent les animaux malades ? n'est-ce pas aussi pour les raisons que je viens de dire ? En observant l'opinion générale , on voit bientôt qu'il n'en est pas d'autres , et pour preuve de cette assertion , je citerai ma position respective quant aux sentimens de mes cliens .

A peine fixé à Chaumont , je remarquai le peu de considération dont jouissaient ma profession et ses initiés . J'observai que ,

maréchal pour tout le monde , le vétérinaire était moins vu pour érudit que comme un artisan tant soit peu mieux accoutumé à panser les bêtes , que les autres maréchaux regardés d'ailleurs ses égaux ; que l'on ne craignait pas de le requérir pour faire les crins aux chevaux , ou referrer ceux qu'on soupçonnait l'avoir été mal , etc. , etc. Je fus choqué d'un rapprochement si grossier , du mépris qu'il emportait , et je résolus de faire mes efforts pour amener les esprits à des idées plus équitables , au moins sur mon compte.

Dès-lors , je me gardai bien de montrer mon diplôme , qui , par le mot maréchal , emphatiquement placé dans sa teneur (1) ,

---

(1) Il semblerait que pour avilir plus sûrement les vétérinaires , on se fût attaché à semer de ridicules tout ce qui les concerne. Je le demande , à quoi bon , dans leurs brevets , l'épithète de maréchal : si ce n'est pour annihiler l'idée favorable que l'on pourrait concevoir d'eux ? Quelle escobarderie ! Vouloir , à cause de son étymologie et l'autorité d'un usage établi dans les temps d'ignorance , donner une belle signification au mot maréchal , qui ne sera jamais pris que pour synonyme des expressions forgeron et ferreur , tant qu'on l'entendra de son application aux solipèdes. Ici , je me

n'eût pas manqué de détruire mes préventions. Je cachai soigneusement que j'avais été contraint de forger , et mon stratagème me réussit complètement. J'eus la satisfaction de me voir appelé plus souvent que je ne pouvais aller , et toujours avec distinction. On ne vit plus en moi un maréchal , mais un médecin ; et , quoique n'en ayant pas le titre, on m'en donna la qualité plus sérieusement qu'on ne le fait aux médecins vétérinaires des chefs-lieux de départemens , qui sont obligés , pour occuper ces places et être distingués des autres , de faire des apprentis maréchaux (1) , pratique qui coïncide singulièrement avec la dignité doctorale.

Enfin , ce qui me confirma la justesse de mes expédiens , c'est que , voulant céder à un vétérinaire de mes amis (peut-être meilleur praticien que moi ) , plusieurs maisons

trouve entraîné dans des réflexions qui m'écarteraient de mon sujet , mais que je produirai à la fin de l'ouvrage , sous le titre de : *Examen abrégé de la Notice sur les mots Hippiaire , Vétérinaire et Maréchal.*

(1) Décret du 15 janvier 1813 , concernant l'organisation des écoles vétérinaires , titre 2 , art. 15. Il est toujours en vigueur.

considérables dans lesquelles je l'installai , les propriétaires vinrent encore successivement me demander des avis sur quelques points ; et , me parlant de leur nouvel hippia- tre , que je n'avais pas eu la prudence de conseiller convenablement , ils me dirent : il peut avoir des connaissances , mais il se sent du maréchal : paroles qui , sortant de la bouche de personnes instruites , indiquaient bien qu'auprès des gens qui savent juger , la forge n'est pas un grand appui .

Quant à Paris et autres grandes villes , l'importance que j'y vois pour les vétéri- naires , d'y pratiquer la maréchallerie , c'est que celle-ci rapporte peut-être davantage que l'hippiatrique ; car autrement , il ne se- rait pas plus difficile qu'ils s'en passassent là qu'ailleurs , en se comportant comme je l'ai dit plus haut . Seulement il faudrait , par rapport aux lieux , aux habitudes , etc. , qu'ils fussent secondés : ce qui exigerait uniquement qu'on réprimât les maréchaux , au lieu de les autoriser dans leur charlata- nisme . Cela souffrirait probablement des difficultés ; mais avec du courage , elles dis- paraîtraient toutes , et chacun s'accoutume- rait à la nouvelle méthode .

Au reste , si la maréchallerie-pratique est vraiment nécessaire aux hippiatres , ces derniers l'exercent pourtant très-mal ; car rarement ils ferrent , et forgent encore plus rarement : ce sont des compagnons qui remplissent ces tâches , et qui , plus ou moins bien fait , dès qu'ils en font beaucoup , conviennent au maître qui les occupe.

Partout la ferrure est défectueuse : à la ville comme au village , chez le vétérinaire aussi bien que dans la boutique du simple maréchal , les fers ne sont que des plaques de métal , plus correctes ici que là ; mais toujours employées par habitude et sans principes : la nature n'est jamais consultée , et loin de travailler pour elle , on cherche au contraire à l'accommoder au travail.

Il est évident que pour réformer des fautes si générales , il faudrait que tous les vétérinaires , cessant de traiter les animaux malades , ne fissent plus que forger et fermer ; ce qui , simplifiant l'hippiatrique , en ferait promptement ce que l'on paraît désirer d'en faire.

Objectera-t-on qu'ils n'ont besoin que de commander , et que pour s'en acquitter convenablement , ils doivent savoir faire

eux-mêmes ? ce serait parler en exagérateur , vouloir réunir une multitude de professions disparates , à chaque corps de doctrine , et s'attirer des objurgations fondées. En effet , émettre une pareille locution serait exiger que le chirurgien fût tourneur pour commander une jambe de bois appropriée au reste d'un membre amputé ; verrier , pour faire faire des ventouses ; coutelier , pour faire confectionner ses instrumens , etc. ; enfin , d'après la même idée , il serait aussi important au vétérinaire d'être bourrelier , sellier , éperonnier que maréchal , pour gouverner la construction des colliers , selles , sellettes , brides , etc. , qui occasionnent si souvent des affections pour le moins aussi graves que celles qui dépendent de la mauvaise application des fers ( les maux de garrot , de rognon ; les cors , la dureté des barres , la carie à l'os maxillaire par la gourmette , etc. , etc. ).

Si , au contraire , l'hippiatré doit savoir forger et ferrer , uniquement pour les opérations de pied , les fers pathologiques qu'elles nécessitent ou que réclament des extrémités mal conformées , la maréchallerie dans ce cas devient , pour la médecine

vétérinaire, l'équipollent de la cordonnerie pour la chirurgie humaine, c'est-à-dire qu'il suffit de commander, et que l'ouvrier agit suivant les ordres qu'il a reçus, soit de déferrer un pied ou le parer, forger un fer ou l'attacher, ou de faire tout cela successivement ; on est là, on ordonné, on veille, et toutes ces choses vont le mieux du monde. C'est ainsi que je me suis comporté ; j'ai eu tout lieu de m'en applaudir : pourquoi donc mes confrères ne pourraient-ils agir de même ?

On n'ignore pas que, lorsqu'un cheval est blessé au garrot, sur les côtes, les reins, etc., et que le vétérinaire, guidé comme il devrait l'être aussi pour les pieds (par la maladie), indique les changemens à faire au collier, à la selle ou autres parties du harnais, le bourrelier ou sellier s'efforce de les effectuer, sans désirer pour cela que celui qui commande les fasse pour lui. S'il n'arrive pas juste du premier coup, on l'y fait retoucher une seconde ou troisième fois s'il est nécessaire ; mais, si maladroit qu'il soit, c'est toujours lui qui opère les modifications voulues. Avancer qu'il n'en peut être de même des maréchaux, c'est pré-

tendre qu'ils sont ouvriers intraitables; qu'ils envient peu de travailler ou n'en ont pas besoin. On sait trop le contraire ; je ne m'y arrête pas plus long-temps.

Pour les vétérinaires qui se proposeraient , par spéculation ou par goût , de joindre la maréchallerie à leur art , ils devraient apprendre celle-là avant d'entrer aux écoles , ou se mettre en apprentissage en les quittant : leurs études au moins ne souffriraient pas d'une distraction oiseuse , et rebutante pour leurs camarades qui , s'attachant entièrement à l'art de guérir , répugnent pour ce qui n'est pas lui. Je connais des pharmaciens qui sont épiciers , merciers ou limonadiers ; des chirurgiens qui sont cultivateurs; un médecin qui tient une fabrique de porcelaine , etc. , etc. ; et leur exemple ne détermine pas la Faculté de médecine , qui ne leur a pas montré ces états , à contraindre les étudiants en médecine et pharmacie à les connaître.

Il est vrai que les partisans de la chimie brutale ( maréchallerie , que cette scurrité me soit pardonnée ) , appliquée à la médecine des animaux, seraient jusqu'à un certain point excusés , si certaines allégations qu'ils

donnent à l'appui de leur opinion , et que je vais exposer , étaient irréfragables. Mais malheureusement pour eux , s'écartant sans cesse de la vérité , ils prouvent toujours en ne prouvant rien.

Ils prétendent que la maréchallerie-pratique donne à celui qui la possède , de la hardiesse pour approcher et manier un cheval , pour opérer ; et plus de sûreté dans la direction des instrumens chirurgicaux : tout cela est faux. Le vétérinaire , sans être maréchal , est hardi quand il aime sa profession , et son intelligence lui fait trouver les moyens de maîtriser des animaux que d'autres tourmentent inutilement. Fort de ses connaissances anatomiques , pathologiques et thérapeutiques , pourvu d'une main habile et légère , une opération par lui est toujours faite en temps et lieu opportuns , selon les règles générales et justes des anciens (1) , et suivie avantageusement dans les pansemens ultérieurs. Ceux qui sont maréchaux au contraire , peu ingénieux et instruits d'une part (assez généralement , car

(1) « *Cito , tutò et jucundè.* »

il y a de grandes exceptions ), ayant une main alourdie par le travail d'autre part , maîtrisent un animal avec témérité et maladresse à la fois , opèrent souvent sans besoin réel , aussi souvent dirigent mal leurs opérations , en appuyant d'une manière vraiment condamnable , qui ne leur permet pas de ménager convenablement les parties qu'ils accablent encore de topiques nuisibles ou insignifiants .

En me résumant , je trouve tout-à-fait déplacé , insidieux même , d'admettre dans les écoles vétérinaires , qui devraient être de véritables exèdres , des maréchaux pour élèves , au lieu de choisir ceux-ci par l'instruction ; je ne trouve pas moins erroné de leur faire balayer les forges , porter le charbon de terre , etc. (service des forges) , qui leur fait perdre un temps précieux et les avilit déjà ; je condamne hautement , et pour les mêmes raisons , l'habitude de les faire forger chaque jour ; enfin , je blâme fortement la coutume de rédiger les diplômes avec le mot *maréchal* , qui tient son autorité de la futile logomachie , et non d'une utile application , et qui , à n'en pas douter , déprécie beaucoup les vétérinaires . Peut-être

dira-t-on qu'il est facile de prévenir ce dernier désagrément , en poursuivant les études qui conduisent au grade de médecin-vétérinaire ? Sans doute , si le second diplôme , pour lequel il faut sacrifier deux années de plus , pour apprendre des choses à peu près inutiles à un médecin (j'en excepte la chimie générale et une partie de la zoologie , qu'on peut étudier pendant le premier cours , surtout si on n'avait pas à forger) , et qui , par les travaux qu'elles lui imposent , écartent de son esprit les principaux objets qu'il lui importe d'approfondir (la clinique et la thérapeutique) , dispensait de pratiquer la forge et la ferrure , mais il n'en est pas ainsi : maréchal quand on a le premier brevet , on l'est encore avec le deuxième , et de plus , comme je l'ai dit précédemment , forcé de tenir boutique comme tel , afin de jouir des prérogatives attachées au diplôme de médecin-vétérinaire , de sorte que l'un de ces titres n'est guère plus honorable que l'autre .

On pourra rire de mes réflexions ; car en médecine vétérinaire , on n'aime pas les paradoxes ; mais il n'en sera pas moins vrai que tant qu'on donnera sujet de les faire ,

l'art vétérinaire sera moins encore que la chirurgie du seizième siècle , et les hippia-  
tres pires que les chirurgiens de ce temps.

## CHAPITRE II.

### *Dans la pratique civile.*

LES vétérinaires qui exercent leur art dans l'état civil , ne peuvent se soustraire au ju-  
gement public qui les range dans la caté-  
gorie des ineptes de toutes espèces qui s'at-  
tribuent de soigner les bestiaux dans leurs  
maladies. Instruits ou non , ils sont obligés  
de se voir comparer à des maréchaux , des  
bergers et autres personnages d'égal mérite  
qui , pour les raisons déduites dans le cha-  
pitre précédent , se regardent et se disent  
hardiment leurs collègues , en prenant les  
mêmes qualités qu'eux , qu'ils mettent sur  
leurs tableaux et des cartes qu'ils font circu-  
ler ; les ordonnances et procès-verbaux qu'ils  
dressent , etc. , avec d'autant plus d'audace ,  
que l'autorité , qui seule pourrait réprimer  
ces imposteurs , les favorise et protège (1).

---

(1) En parlant de l'autorité , je n'entends pas atta-  
quer l'autorité des lois , mais bien l'autorité vétéri-

Le charlatanisme et toutes les iniquités qui l'accompagnent, tels sont les moyens à l'aide desquels ces fourbes abusent facilement les propriétaires d'animaux, qui, entraînés par les préjugés, dont ne sont pas exempts les esprits supérieurs, se livrent d'eux-mêmes à l'appât trompeur de vaines promesses. Ils sont dupés, s'en aperçoivent bientôt et en gémissent; mais n'en restent pas moins partisans zélés de ces ignorans qui les trompent.

Pareil scandale a lieu en médecine humaine. Il serait, on le sait, bien difficile d'anéantir les menées iniques qui s'opposent aux bienfaits de l'art de guérir; mais au moins les charlatans de l'homme sont un peu maintenus; ils n'osent ni ne pourraient prendre la qualité de chirurgien ou médecin; ils gardent bien de braver les docteurs

---

naire dont il a déjà été question dans la Préface; car la première, toujours irascible, pour laquelle l'hippocratique est une chose étrangère quant au fond, n'agit relativement à celle-ci que suivant les instructions qui lui sont données par la seconde, qui paraîtrait avoir intérêt de nuire aux choses qu'elle devrait et fait semblant de défendre. On verra plus loin les preuves de cette élocution dyscole.

et officiers de santé qui, usant de leurs droits, les feraient repentir de leur indiscretion ; enfin , les médecins et chirurgiens, malgré les licences d'une foule d'intrus, ne sont pas confondus avec ces misérables qu'ils ne laisseraient pas monter à leur rang , conservent leur dignité , et sont seuls reconnus pour ce qu'ils sont véritablement ; tandis que les hippiatres, dirigés par une puissance intermédiaire à eux et l'autorité civile , qui , je ne sais pour quelles raisons , conseille souvent cette dernière contre leur avantage , sont , comme je l'ai fait connaître ci-avant , dans des circonstances toutes différentes , n'ont pas la faculté de les changer , et peuvent à peine se plaindre .

En effet , supposant qu'ils voulussent poursuivre une personne qui se dirait vétérinaire et l'annoncerait sur son tableau et ses adresses ( ce qui est fort commun ) (1) , le pourraient-ils , puisqu'il existe une loi , ouvrage digne de l'hippiatré qui en a , sinon

---

(1) Je possède deux annonces de cette nature , provenant : l'une , d'un maréchal-ferrant ; et l'autre , d'un ex-domestique du vétérinaire des lanciers polonais : ce dernier réside à deux lieues de Chaumont ( Oise ).

rédigé le contenu , au moins donné la formule ou l'a approuvée , plutôt que de faire les observations qu'elle suscitait , qui leur en ôte le droit ? Ainsi , cette loi (décret déjà cité , page 6) porte , titre 2 , article 14 , « Les médecins et maréchaux vétérinaires sont exclusivement employés , par les autorités civiles et militaires , pour le traitement des animaux malades , etc. »

Il est évident qu'en spécifiant que les médecins et maréchaux vétérinaires sont seuls employés par les autorités , c'est reconnaître qu'il y a et peut y avoir d'autres individus qui , exclus seulement des fonctions de vétérinaires près les préposés du Gouvernement , sont autorisés à exercer comme tels dans toutes les autres classes de la société , et à en prendre le titre par conséquent . Or , les autorités , à l'exception de celles militaires , n'occupent les vétérinaires pour traiter les bestiaux , que dans des calamités générales et heureusement rares , tandis que les particuliers , pour la même fin , en ont un besoin continual .

Un inconvénient non moins grave que le précédent , pour les hippiatres et le commerce des animaux , découle encore du

même article (le plus avantageux de tous pour les hommes reçus), c'est l'emploi des charlatans pour les cas judiciaires, qui compromet toujours les parties intéressées, par les bêtises sans nombre qui en résultent et occasionnent des nullités ou des faux jugemens.

Dans la province, les tribunaux, et principalement ceux de paix, nomment assez indifféremment des vétérinaires ou des maréchaux et autres empiriques, pour constater les cas redhibitoires des animaux; et les vrais hippiatres, loin de pouvoir s'y opposer, ne peuvent pas même en porter plainte, puisque l'article mentionné, en portant que «les médecins et maréchaux vétérinaires sont exclusivement employés, par les autorités civiles et militaires, pour le traitement des animaux malades,» paraît avoir été ainsi conçu, dans l'intention de permettre aux autorités de se servir, pour les cas judiciaires desquels il n'est parlé nullement, de tels sujets qu'elles jugeront convenables d'employer. Aussi n'est-ce pas sans fondement que les vétérinaires sortis des écoles, pénétrés du véritable sens du décret, et pour se faire distinguer, commencent le préambule

des procès-verbaux et rapports pour lesquels ils sont requis , par ces mots : « Je soussigné ..... vétérinaire breveté , etc. , » ce qu'ils seraient dispensés de faire , si , guidés par des vues loyales , celui ou ceux qui demanderent une nouvelle organisation pour les institutions vétérinaires , avaient , dans la rédaction d'icelle , supplié à l'équivoque de l'article 14 , en le construisant , ou le faisant construire , ainsi ou à peu près : l'exercice de la médecine et de la chirurgie vétérinaire , la rédaction des procès-verbaux , rapports et autres pièces concernant les animaux , leur commerce , leurs maladies , etc. , dont auraient besoin les autorités civiles et militaires , sont exclusivement confiés à ceux qui ont obtenu ou obtiendront l'un des diplômes de maréchal ou de médecin - vétérinaire . Après , toutes autres conditions qu'il plaisait exiger des hippiatres appelés à remplir les places diverses . Mais on voulait des lacunes : car le positif , et surtout ce qui peut avantagez les vétérinaires et la médecine qu'ils professent , semble déplaire beaucoup aux personnes qui devraient protéger les uns pour enrichir l'autre , et on ne pouvait mieux réussir qu'en opérant comme on a fait .

Ce n'est donc point faire une infraction , que de prendre la qualité de vétérinaire sans en avoir le diplôme ni fait les études , puisque ceux qui agissent de la sorte ne sont reprehensibles en rien. Aussi , encouragés par la tranquillité dans laquelle on les laisse ; assurés , par les faits journaliers , qu'ils sont et doivent être respectés dans leurs manœuvres , les charlatans prennent-ils patente de vétérinaire , donnent-ils toute la publicité possible à ce titre usurpé , et courrent-ils les campagnes aussi impunément que s'ils étaient reçus. J'en connais quelques-uns qui ont plusieurs chevaux pour leur service ordinaire , et qui , par le laps de temps depuis lequel ils pratiquent , se croient véritablement brevetés et hommes de mérite (1).

---

(1) Comment n'auraient-ils pas cette bonne opinion d'eux-mêmes , lorsque les maîtres de l'art , pesant peu les moyens thérapeutiques de ces sots présomptueux , qui consistent toujours en des médicaments employés au hasard , ou des opérations faites sans méthode ni motif déterminé ; mais qui réussissent des fois , parce qu'alors la nature a assez de force pour surmonter le mal et l'action des remèdes contraires , leur accordent des médailles d'encouragement . ( Rapport fait à la Société royale et centrale d'agriculture , sur les Mémoires et Ob-

Mais ! qu'est-ce que ces colosses de médecine ? ignorans quand ils ont commencé, ils le sont encore et autant, après quarante ans d'exercice. La pathologie et la thérapeutique de Saunier, Solleysel, Garsault ou autres hippiatres populaires, tous, comme on le sait, aussi bons les uns que les autres, et quelques recettes ou panacées baroques, le plus souvent dangereuses, puisées je ne sais où et appropriées à presque toutes les maladies qu'ils ne savent différencier ; tel est leur savoir dans toute son étendue (1).

D'après ce tableau, on peut croire bien

---

servations de médecine vétérinaire, le 27 mai 1821, pag. 16, lig. 11 et suivantes.) C'est une preuve, je crois, que l'exercice de la médecine des brutes, est permis à tout le monde, et que le brevet sert uniquement pour obtenir des emplois.

(1) En m'établissant, peu ferme de ma jeune expérience, j'appréhendais, je l'avoue, ces Nestors de la routine médicale, dont la réputation m'était chaque jour si hautement vantée ; mais, à peine eus-je débuté, que leur état réel, me dessillant les yeux, me porta à les observer de près. J'acquis bientôt la certitude de leur ineptie, je sentis la supériorité de mes lumières, et, le prouvant par les faits, je cessai d'être en rivalité avec ces êtres, en devenant pour eux un fléau redouté.

facile aux vétérinaires de détruire une race diabolique qui nuit partout où elle se trouve, car la réflexion porte naturellement à cette conséquence, que les connaissances positives, procurant sans cesse des résultats satisfaisans, doivent aisément triompher de l'absurde ignorance qui détermine le contraire. Mais il en est autrement: la classe nombreuse et malfaisante des empiriques se maintient; et mille circonstances favorables pour ceux-ci, leur assurent un avantage effectif dans la lutte qu'ils ont à soutenir avec les hippiatres.

D'abord qu'ils sont appelés, ils disent le mal très-grave; inspirent des craintes aux cultivateurs qui, pusillanimes et prévenus en leur faveur, les excusent si l'animal succombe, et trouvent en eux un mérite infini si la maladie cesse malgré leur traitement. L'homme instruit au contraire, prudent et sincère, fait connaître quand il doute, ne déguise pas si l'affection est légère, et s'attire, par des cures qu'il annonce faciles, par des incertitudes qui déplaisent, une défaveur injuste, et une gloire bien légère s'il guérit la bête affectée. Sa conduite, il est vrai, lui vaut souvent des éloges et la con-

fiance du peuple ; mais il faudrait, pour que cela fût durable, qu'il pût guérir toujours; car une mort inattendue ou qu'il a su prévoir, les lésions incurables et les maladies de long cours, sont autant de causes pour lesquelles on lui substitue un charlatan qui affirme impérieusement que s'il avait été demandé plus tôt, tel animal serait encore vivant et peut-être guéri, que tel autre ne serait pas si malade qu'il est, ou qu'il le guérira. Son audace, sa manière de ne douter de rien, et surtout sa dernière prophétie, ne manquent pas de le servir avantageusement.

Effectivement, la maladie, qui durait depuis long-temps déjà, et demandait les seuls efforts de la nature pour disparaître, étant arrivée à son dernier période, ne tarde pas, si des agens perturbateurs ne sont pas employés, et même avec l'emploi de ceux-ci encore, parce que la nature en surmonte souvent les effets, à cesser entièrement. Alors il se glorifie d'une guérison à laquelle il n'a pas contribué; il proclame en tous lieux qu'il a rétabli un animal abandonné par le vétérinaire, qui ne connaissait ni l'affection ni le remède. Il arrive cependant que

la bête soumise à un traitement dangereux, ou parce que sa maladie n'est vraiment pas curable, meurt ou ne guérit pas. Dans ce cas, l'honneur pour l'empirique n'en est pas moindre, attendu qu'il rejette ce contretemps sur les procédés de celui qui l'a dévancé.

Chez les personnes éclairées, leur ignorance, en les faisant moquer, ne les favorise pas moins que leur témérité, et nuit davantage que cette dernière aux hippiatres : voici comment. Les charlatans étant plus répandus que les vétérinaires, sont assez souvent appelés les premiers : on les croit reçus ; on leur voit faire des balourdises grossières ; on leur entend prononcer des impertinences révoltantes, et on en conçoit l'idée la plus défavorable pour le corps auquel on les croit appartenir.

Il suit de là que les gens lettrés à qui on propose un vétérinaire breveté, croyant voir dans celui-ci un sujet pareil à ceux qu'ils ont consultés d'abord, dédaignent de l'entretenir, ou le font avec un mépris analogue à l'opinion qu'ils en ont formée. Ils se croient confirmés dans la justesse de leur pensée, lorsque les vétérinaires avec lesquels on les

met en rapport , sont maréchaux et assez maladroits pour le faire connaître.

Enfin , pour abréger ces détails , qui ne finiraient pas si je voulais tout dire , je ferai remarquer que les hippiatres ne sont pas mieux vus du vulgaire qui , ne discernant ni leurs lumières ni l'ineptie de leurs antagonistes (les charlatans) , voit dans les uns et les autres les mêmes hommes . Souvent , néanmoins , il s'aperçoit qu'il est trompé par les derniers , s'en plaint un moment et se laisse tromper de nouveau : tant l'illusion est forte pour lui et l'emporte sur la réalité !

Cette assimilation , autorisée par les lois , produit assez généralement un dégoût chez les vétérinaires , qui , frappés du peu de considération accordée à leurs talens , des légers avantages qu'ils en retirent , puisqu'ils peuvent se convaincre qu'on gagne plus à n'être pas érudit , ne voient plus dans leur art qu'un état comme bien d'autres , qu'il suffit d'exercer pour gagner de l'argent , n'importe de quelle manière , et non par honneur , qui n'est qu'une chimère dans l'hippiatrique , dont la recherche préjudicie toujours à l'intérêt pécuniaire .

Plus d'observations , plus d'études de ca-

binet, qui fatiguent considérablement et sans profit. La routine, un peu de charlatanerie avec, voilà la route qu'il faut suivre, et par laquelle on parvient. Est-il donc besoin d'altérer sa santé à s'instruire, pour n'être après tout qu'ouvrier (1) ? Telle est la devise de la plupart des praticiens.

On comprend aisément que la vétérinaire ne peut s'agrandir quand elle est exercée pareillement, que les possesseurs d'animaux en souffrent, et que pourtant les hippiatres, quelque studieux qu'ils soient, dès qu'ils se trouvent dans des conditions si rebutantes, et qu'ils ont besoin de pourvoir à leur existence surtout, ne peuvent se défendre d'une apathie qui les métamorphose à leur détriment et à celui de la société.

Quant aux vétérinaires - maréchaux, à qui l'étude déplaît, l'état actuel de la médecine des animaux et de ceux qui la pratiquent, convient pleinement à leur carac-

(1) On m'a dit à moi-même : Comment avez-vous pris un pareil état ! tant on croit qu'il faut être ignare pour pratiquer la médecine-vétérinaire ; car je ne suis rien moins qu'instruct, et on me trouvait encore trop de moyens pour être hippiaire.

tère : il n'oblige pas à être instruit ; c'est une commodité qui les arrange. Mais il n'en est pas ainsi des hippiatres par goût : ils ne voient pas dans leur art un simple moyen de spéculation qui est bien tel qu'il est : ils y trouvent encore un champ vaste à cultiver, qui pourra produire avec usure, et procurer d'immenses bienfaits à l'Etat : car, n'en doutons pas, il n'est que perfectible, ils envoient, enfin, de sacrifier leurs peines à éléver leur profession, en se rendant utiles à leurs compatriotes, et souffrent beaucoup de l'avilissement d'une science qu'ils auraient chérie et ne peuvent servir.

Il résulte de ce qui précède, que, dans la pratique civile, tous les obstacles à l'amélioration de la médecine vétérinaire dépendent du parallèle qui règne entre les hippiatres et les charlatans, et qu'en détruisant cette cohérence informe, au lieu de la favoriser, on attaquerait tous les abus sans exception.

C'est pénétré de cette idée, que j'ai négligé des considérations nombreuses qui auraient été superflues, pour m'occuper du point essentiel qui les embrasse toutes.

**CHAPITRE III.***Dans la pratique militaire.*

Ici l'hippiatrique est au comble de la dépréciation , et les vétérinaires au dernier degré d'abaissement. L'art de conserver et de rétablir la santé des animaux, la manière de procurer des sons variés ; la fabrication des habits, bottes, selles, éperons, etc., sont rangés dans la même classe , et les hippiatres , les trompettes , les tailleurs , les bottiers , les selliers , les éperonniers et autres , placés au même rang. Voilà , j'espère , une concordance bien formée et bien propre à exciter les vétérinaires à la méditation. Quel encouragement pour les élèves des écoles vétérinaires , qui se destinent au service militaire , d'avoir la perspective d'être assimilés aux ouvriers des régimens , après trois ou cinq années d'études pénibles et de sacrifices divers ! Comment un jeune homme érudit , qui aspire à la gloire de soutenir son caractère de médecin , en déployant les talents qu'il possède , peut-il conserver cette noble émulation , lorsqu'il se voit confondu

avec des gens sans éducation et grossiers fort souvent? N'est-il pas excusable, lorsque, étant obligé de ne fréquenter que ces derniers, que l'on a établis ses égaux enfin, il en suit les exemples et en prend les défauts.

Ce n'est pas que je veuille mépriser les artisans, car chacun a son mérite respectif; mais la médecine n'est pas un art purement mécanique, et celle qui s'occupe des animaux ne diffère de l'autre, qui traite l'espèce humaine, que par le sujet et plus de difficulté dans son application: elle n'est pas susceptible d'une perfection moindre; son utilité est évidente, par conséquent ceux qui s'y vouent doivent avoir fait des études préparatoires, et se destiner à étudier toujours. Peuvent-ils donc être confondus avec des hommes qui n'ont besoin que du gros bon sens, et un an ou deux d'apprentissage, et qui, exempts d'exercer leur esprit, ont des moyens de distraction que doit éviter avec soin l'homme qui médite.

Le mépris affecté pour l'hippiatrique militaire n'est pourtant pas sans fondemens, car j'ai fait le portrait des vétérinaires tels qu'ils devraient être, et non comme ils sont

véritablement : on n'a pas oublié qu'ils doivent savoir forger et ferrer, puisqu'on les force de pratiquer la maréchallerie sans laquelle on ne les recevrait pas : conséquemment, ce sont donc de véritables forgerons-ferreurs. On les a vus ainsi, et traités en conséquence.

Est-ce la faute du Gouvernement, si on lui donne des maréchaux pour faire la médecine des brutes ? Est-ce la faute des vétérinaires, si, forgerons et sans éducation, on les a admis dans les écoles d'hippiatrique, ou si, instruits avant d'y entrer, et pensant y étudier l'art de guérir seulement, on les y a contraints à apprendre un métier qu'ils ne voulaient pas connaître ? Non sans doute, c'est la volonté d'une autorité qui veut la maréchallerie chez les élèves à admettre dans les établissements vétérinaires ; la maréchallerie comme une branche essentielle de l'enseignement ; et la maréchallerie encore, sur les diplômes destinés à des médecins, si cette qualité appartient réellement à ceux qui traitent les affections diverses de l'économie animale ; dans l'intention, qu'elle veut inutilement masquer, d'avilir ou de maintenir avilie la médecine des ani-

maux. La conviction de cette vérité , c'est l'opposition que cette même puissance a apportée à l'amélioration du sort des vétérinaires de troupe, lors de la réorganisation de l'armée en 1815. A cette époque , le ministre de la guerre voulait accorder un grade supérieur à celui qu'ils ont , et une meilleure solde , aux hippiatres des régimens de cavalerie , et ceux qui auraient dû faire cette demande, ou au moins applaudir à un pareil procédé , quelque motif qui pouvait le condamner , ont controuvé des prétextes ridicules pour détourner son Excellence d'un projet si digne d'elle et si propre à faire avancer une science utile qui languit.

Des inconveniens graves résultent de la position actuelle des vétérinaires dans les corps , et pour que la médecine qu'ils y pratiquent se perfectionne , il faut avant tout que leur situation change. En effet , comme maréchal-des-logis , l'hippia tre est subordonné aux adjudans et officiers de toutes les classes qui peuvent , selon leurs caprices , lui faire des commandemens qui contrastent avec ses fonctions , indépendamment des vexations qu'il peut en éprouver.

On lui a déferé un grade qui le fait respecter du soldat, il est vrai, mais qui l'expose à des mortifications d'autant plus sensibles qu'elles sont autorisées.

Faiblement payé, et par son grade surtout, il se trouve nécessité à faire société avec les sous-officiers, qui l'ont égalé par quelques mois de service ou un état quelconque. Ce n'est point avec eux qu'il peut parler science; ils ne le comprendraient pas, ou se soucie-raient peu de son entretien. Il doit aussi éviter de paraître fier à leurs yeux, et pour cela, accepter le petit verre, la bouteille de vin, etc. qui lui sont offerts, agir de représailles à son tour; et par ces répétitions, apprendre fort souvent à étudier en n'étudiant pas (1). Comment, au surplus, pourrait-il se sacrifier à l'étude, pour être toujours malheureux ou à peu près, et jamais mieux vu dans un temps que dans l'autre. Aussi, l'hippiatrique militaire, semblable

---

(1) Bien des sous-officiers sont instruits et rangés (quelle règle n'a pas ses exceptions?): ceux-là ont espoir de monter encore. L'hippiatre, au contraire, reste toujours au même point. Hé! peut-on faire plus que la condition dans laquelle on est ne permet de faire?

pour les progrès à la vétérinaire civile , a-t-elle bien des pas à faire avant d'avoir des bases stables et des principes positifs.

D'ailleurs , le vétérinaire avait-il besoin , pour remplir sa mission , d'une distinction militaire ? On pouvait , ce me semble , se borner à différencier les hippiatres en vétérinaire en chef ou premier , et en second ; puis en troisième ou surnuméraire , si nécessité était d'un plus grand nombre ; ou , s'il était décidé de leur accorder un rang , les approcher des officiers de santé qui ne font pas plus d'études qu'eux , lorsqu'ils en font autant , et leur donner également le titre de sous-lieutenant ; toutefois en les sortant des cadres , s'il était estimé qu'ils ne doivent pas y être . J'ai dit pourquoi on ne l'avait pas fait d'abord ; comment , quand le Gouvernement a voulu le faire , on l'en a dissuadé . Je crois inutile de revenir sur ce sujet .

Mais je ne puis m'empêcher de faire sentir combien les vétérinaires , s'ils avaient le rang d'officier , se trouvant sans cesse en relation avec des hommes lettrés qui cessaient de les voir avec dédain , se trouveraient forcés de se fortifier dans leur art ,

pour se rendre dignes d'une faveur qu'ils voudraient mériter, afin de justifier qu'elle leur était due, et n'avoir pas à rougir de leur élévation. Quelques-uns sont déjà dans des circonstances satisfaisantes, observent la nature, et font connaître leurs observations. C'est une preuve que leurs confrères, s'ils étaient aussi heureux, ou pouvaient espérer de le devenir, les imiteraient indubitablement. Au reste, c'est quand ils sont encouragés, que les talens s'accroissent.

Si on croit que les hippiatres ne sont que des ouvriers (1), leur traitement présent est celui qui leur convient, et l'art vétérinaire, dans les troupes, est à son plus haut degré de splendeur; mais si, plus juste, on voit celui-ci comme une science naturelle compliquée, de première importance, et sus-

(1) Le tailleur qui a le grade de maréchal-des-logis, est le maître tailleur : il a ses ouvriers et les paie. Il en est de même des bottiers, selliers, etc. A leur exemple, le vétérinaire, comme maître maréchal, a le même grade qu'eux, et ses compagnons qu'il paie aussi ; car c'est lui qui dirige et paie les maréchaux, dans bien des régimens si ce n'est dans tous. S'il n'était considéré comme artisan, lui commettrait-on ces soins ?

ceptible d'une augmentation prodigieuse ; on s'aperçoit en même temps qu'il n'est encore qu'à son berceau ; qu'il demande de nombreux travaux et des génies vastes pour arriver au point où l'on a droit d'aspirer à le voir ; conséquemment , que ceux qui veulent y consacrer leurs veilles , au lieu d'être placés , comme ils le sont , dans des circonstances fastidieuses , doivent obtenir toutes les marques possibles d'encouragement , nécessaires pour soutenir leur zèle ou l'augmenter.

#### RÉSUMÉ GÉNÉRAL ET CONCLUSION.

De tout ce que j'ai dit , sans ce que j'ai oublié sérieusement , ou omis avec intention , dérivent les conséquences suivantes : 1<sup>o</sup> que la médecine-vétérinaire est assez généralement mal étudiée dans les écoles , et par le manque de capacité chez les élèves , et parce qu'on les distrait par des travaux aussi nuisibles que dégoûtans ; 2<sup>o</sup> que les peines , les dépenses , etc., des étudiants en hippiatrique , sont ridiculement récompensées par un brevet de maréchal ( tous n'ont pas les moyens de suivre le second cours ) ;

3° que leur diplôme et leurs connaissances pratiques dans la forge et la ferrure , sont les premières et les plus grandes causes de leur avilissement , soit dans le civil , soit dans le militaire ; 4° qu'il existe des règlements qui autorisent leur humiliation ; 5° que c'est leur état d'abaissement dans la société , amené par toutes les raisons ci-dessus , qui empêchent la médecine des brutes de se perfectionner ; 6° enfin , que toutes ces choses dommageables ne dépendent pas du Gouvernement qui , protecteur spécial de la vétérinaire et des hippiatres , désire l'avancement de l'une et le bonheur des autres ; mais bien des premiers de ceux-ci , qui s'opposent sciemment à l'avantage commun , par une polysydonie déplacée.

D'après cette récapitulation , on trouve promptement le remède à apporter au mal : celui-ci est grand , celui-là doit l'être aussi , puisqu'il faut un extrême pour en atteindre un autre . « *Ad extremos morbos extrema prorsus remedia , valentissima ,* » a dit Hippocrate (1) : cependant il est d'une exécution

---

(1) Lefebvre de Villebrune , sect. prim. aph. 6.

facile , et moyennant de petits changemens généraux dans l'organisation hippiarique , l'art vétérinaire monterait bientôt au rang des sciences naturelles et d'observation , qu'il n'a pas encore atteint et n'atteindra probablement pas de long-temps.

Insister sur l'instruction pour admettre les élèves ; renoncer à la mauvaise habitude d'exiger qu'ils soient maréchaux ; cesser , par conséquent , de les faire forger , et surtout de leur faire faire le service des forges pendant leurs études ; abandonner la coutume de mettre sur les diplômes l'expression de maréchal qui , comme je le démontrerai plus loin , y est totalement déplacée ; autoriser les vétérinaires qui pratiquent pour le public , à se prévaloir de leurs droits ; et de plus , car une autorisation ne suffirait pas , les aider , leur donner des avantages , en un mot , chercher à développer en eux un vif enthousiasme pour leur profession ; procurer à ceux employés dans les troupes , des places , sinon très-lucratives , au moins honorables . Tels sont les moyens à suivre pour faire faire à la médecine des animaux les progrès qu'elle réclame , et sans lesquels elle sera toujours imparfaite et frappée du mépris général .

J'ai gardé le silence sur la négligence que l'on apporte aux expériences à faire sur la morve; sur l'insouciance que l'on met à observer la pousse, qui est si mal connue par ses symptômes réputés caractéristiques, que les grands vétérinaires s'y trompent tous les jours, etc., etc.: ces choses devant changer avec l'amélioration de la science.

---

*Examen abrégé de la Notice sur  
les mots Hippiatre , Vétérinaire  
et Maréchal.*

Il ne suffit pas d'être en place et à grande réputation pour écrire et obtenir des suffrages; il faut encore choisir le sujet et le traiter convenablement, vouloir servir et le faire véritablement, sans quoi l'ouvrage est d'autant moins passable que son auteur est plus élevé.

C'est justement ce qui est arrivé dans la Notice qui m'occupe. Etablie pour éclaircir, elle embrouille au contraire, en présentant au lecteur une foule de détails insignifiants, qui conduisent à des conclusions insignifiantes. Cependant on pouvait attendre mieux

du rédacteur ; et comme il se condamne lui-même ( sans le vouloir ) sur un point qu'il chérit beaucoup ( l'expression *maréchal* sur les diplômes ) ; je ne crois pas hors de propos d'examiner sa production.

C'est le plus succinctement possible que je le ferai , et pour abréger davantage , je commencerai au résumé , me réservant de recourir au corps de l'opuscule chaque fois qu'il en sera besoin.

Je vois , 1<sup>o</sup> « que le mot *hippiatrique* signifie la médecine des chevaux , et le mot *hippiatre* , le médecin des chevaux. » C'est juste : l'étymologie de ces expressions (*ἵππος* et *τραπεῖν*) ne leur accorde pas une autre valeur. Mais s'il est vrai , comme il est dit au paragraphe V , que le laps de temps et l'usage ont rendu synonymes les mots *hippiatre* , vétérinaire et maréchal , le premier vaut autant que le second , celui-ci que le troisième , et *vice versa* ; par conséquent , *hippiatrique* et *hippiatre* ont une signification plus étendue que celle qu'on leur a donnée. La preuve arrive dans l'article suivant.

2<sup>o</sup> « Que le mot *vétérinaire* signifie également la médecine des animaux , et le méde-

cin des animaux. » Ce n'est pas d'après sa racine (*Veterina*) au moins, car il aurait un sens plus limité. C'est donc à cause de l'habitude; conséquemment il doit donner son extension aux équivalens que celle-là lui a si bénévolement accordés (hippiatre et maréchal).

3° « Que le latin qui n'a pas d'articles, prend *veterinaria* au féminin , et *veterinarius* au masculin ; tandis que dans le français c'est l'article seul qui indique le féminin ou le masculin , etc. » Tout exact qu'est ce passage, je ne puis m'empêcher d'exprimer qu'en le produisant, on a écrit pour ne rien dire, puisque personne n'ignore l'emploi de l'article en français, et que les premières notions de la langue latine apprennent que cette dernière n'en a pas, et comment on y supplée. Tout le monde , il est vrai, ne connaît pas le latin, ou seulement ses premiers élémens ; mais il importe peu à ceux qui y sont étrangers , de savoir comment les Romains et autres peuples qui ne parlaient pas comme nous , nommaient la médecine et le médecin des bêtes de somme, de trait, etc.

4° « Que le mot maréchal n'appartenait point originairement à celui qui ferre et

qui panse les chevaux. » Sans doute , et il ne lui appartient pas encore ; car ferrer et panser renferment implicitement trois fonctions différentes (la forge et la ferrure , ou maréchallerie proprement dite ; le pansement des maladies, ou rigoureusement pris, des plaies, et le pansage ) qui , pour être exercés convenablement , doivent être départies à trois individus de profession dissemblable ( le maréchal-ferrant , le médecin ou chirurgien des chevaux (1) et le palefrenier ). Et jamais un seul homme n'a pratiqué ces trois choses à la fois , du moins avec principe . C'est uniquement à celui qui forge des fers et les attache sous les pieds des monodactyles , que ce mot (maréchal) est appliqué de nos jours . En vain veut-on prétendre qu'il n'a pas de nom chez nous (2) ! Partout on sait qu'il s'appelle

---

(1) Je ne vois pas dans les maréchaux , qui osent traiter les maladies des animaux , des médecins ou chirurgiens , puisqu'ils ne savent pourquoi et comment ils le font , et que c'est la nature , quand ils réussissent , qui guérit et non pas eux , qui n'ont souvent fait que retarder la cure et augmenter les dépenses.

(2) Page 2 de la Notice , lig. 17 et 18.

maréchal, et vouloir essayer de prouver le contraire, serait une tentative aussi nouvelle que superflue. Hé quoi ! je me fatigue à combattre une assertion hasardée, sans faire attention que l'auteur, qui s'était oublié sûrement, se rétracte à la page suivante, lorsqu'il dit : « Le mot *marescalus*, maréchal, que nous avons appliqué depuis longtemps à celui qui ferre les chevaux (1), etc. »

5<sup>e</sup> Qu'il est devenu (le mot maréchal), par le laps de temps et par l'usage, synonyme de celui d'hippiaire et de vétérinaire ». C'est, je pense, une erreur insoutenable. Le mot maréchal, dans son acception commune, n'est pas homonyme ; jamais quelqu'un n'entendra parler, en le prononçant, d'un médecin de chevaux ou d'animaux, mais bien d'un ouvrier qui forge et ferre, et rien de plus ; où si on lui donne une signification plus grande, c'est en y joignant le mot expert ; et, malgré cette addition, on conçoit moins encore citer un médecin, qu'un être qui s'attribue de traiter des maladies, bien ou mal. Car le public, plus équitable que les chefs de la Vétérinaire, qui tâchent de

---

(1) Page 3 de la Notice, lig. 1<sup>re</sup> et suiv.

lui persuader ce qu'il ne cherche pas à connaître , ne trouve pas plus synonyme du mot médecin le mot maréchal , ou maréchal-expert , parce que celui qui en est revêtu se mêle de panser les affections des bestiaux , que l'expression de berger , qui appartient à des individus qui soignent les moutons et autres animaux dans leurs maladies , et osent aussi entreprendre de guérir les maux de l'espèce humaine.

6° « Que , par conséquent , c'est un pléonasme de laisser ensemble les mots maréchal et vétérinaire , à moins d'adoindre au premier le mot ferrant (maréchal-ferrant) , qui indique une des branches de la science , et comme le font actuellement les vétérinaires qui ont des ateliers de forge et de ferrure (1) . » Ici les objections abondent , et sont tout-à-fait gnomiques. En effet , si c'est un pléonasme de mettre ensemble les mots

---

(1) C'est à tort , si la maréchallerie est une branche de l'art vétérinaire , que l'on conseille à ceux qui pratiquent celui-ci , de mettre sur leurs tableaux les termes qui expriment celle-là ( maréchal-ferrant ) puisque le nom qui indique la science entière ( vétérinaire ) , renferme celui de cette portion d'elle-même aussi bien que ceux de ses autres parties.

maréchal et vétérinaire, pourquoi les intercaler tous deux dans les brevets de deuxième classe que l'on accorde aux élèves de trois années d'études, qui prennent après qualité de maréchal-vétérinaire ? C'est donc pour les faire plaisanter, qu'on leur décerne des diplômes de maréchal-maréchal, d'hippiatre-hippiatre, de vétérinaire-vétérinaire, d'hippiatre-vétérinaire, etc. ; et qu'on les expose à se dire maréchaux-maréchaux, hippiatres-hippiatres, etc., etc. ? C'est probablement parce que les vétérinaires ont senti ce ridicule, que, faisant infraction au titre qui leur est octroyé, ils se bornent à placer sur leurs tableaux : « vétérinaire et maréchal-ferrant ; » car, s'ils les construisaient comme de droit, ils seraient ainsi conçus : « . . . . . maréchal-vétérinaire et maréchal-ferrant, » ce qui serait un peu dur, et signifierait, suivant la nomenclature de leur supérieur, « maréchal-maréchal et maréchal-ferrant ; ou, vétérinaire-vétérinaire et vétérinaire-ferrant ; hippiatre-vétérinaire et hippiatre-ferrant, etc., etc. On voit dans quel dédale jetterait ce jeu de mots, et s'il serait facile de s'en tirer ! N'y aurait-il que cette raison pour déterminer l'élimination du mot maréchal

de dessus les brevets, que l'on conçoit qu'elle serait plus que suffisante. Mais il en est d'autres encore, aussi fortes et qui se rattachent davantage à la véritable position des hippiatres.

La maréchallerie, ou l'art de forger des fers et de les appliquer aux pieds des animaux, est déclarée, dans l'article 6, une branche de la médecine des brutes (opinion que je suis loin de partager). Or, d'après cette idée, et parce qu'on force les élèves vétérinaires à pratiquer cette partie de la science, et qu'en outre ceux qui la font sont appelés maréchaux, je me crois fondé à en inférer que c'est à cause que l'on voit en lui un forgeron-ferreur avant tout, que l'on place sur le diplôme du vétérinaire, l'épithète de maréchal. Cependant c'est en supposant que l'auteur s'écarte de son système pour rentrer dans les sentimens généraux; car autrement il n'est point excusable.

Malgré cette manière de voir, le mot maréchal n'en aurait pas moins un emploi vicieux, attendu qu'il transforme des titres destinés à des médecins, en brevets de forgerons - ferreurs - médecins d'animaux, qui donnent à ceux qui les obtiennent la qualité

de maréchal comme essentielle, et celle de médecin pour accessoire : hyperbate trop choquant pour être supportable, et qui ne trouve accès qu'auprès de celui qui considère la forge et la ferrure comme la base fondamentale de la bonne hippiatrique. S'il réfléchissait mieux, ou s'il n'avait des motifs pour raisonner si mal, il verrait que, bien que l'on contraignit les vétérinaires à forger et ferrer, la maréchallerie pourtant n'est pour eux qu'un auxiliaire ; et que l'expression qui la rend doit, non précéder le mot médecin sur les diplômes, mais le suivre (diplôme de vétérinaire - maréchal, ou maréchal - ferrant (1); ou plutôt, en agissant avec équité, la supprimer totalement, en renonçant à une

---

(1) Maréchal, maréchal-ferrant et maréchal-expert, signifient à peu près la même chose. Par maréchal, on entend un homme qui ferre les chevaux et se mêle de les panser dans leurs maladies : on ne veut pas dire plus par maréchal-ferrant ; mais le dernier mot semble être là pour faire sentir que ce n'est pas d'un maréchal d'Etat (dignité politique) que l'on veut parler. Enfin, maréchal-expert énonce que le ferreur qui le porte a l'expérience de sa partie ; de même qu'un cordonnier, perruquier, menuisier ou autre, est expert, quand, à la parfaite connaissance de son état, il réunit l'adresse et l'habileté.

pratique nuisible que j'ai assez combattue ailleurs. Ce n'est pas sur une enclume que l'on apprend à connaître les maladies! Ce n'est point dans le manche d'un ferretier ou d'un brochoir que se trouvent les moyens de remédier aux altérations nombreuses qui affligen l'économie animale, ou de les prévenir! c'est dans l'étude de la nature.

Si, me conformant aux réflexions profondes de l'antiquaire, je pousse les choses à l'extrême, j'arrive à cette conséquence naturelle, que les brevets, formés comme ils le sont, présentent textuellement des certificats de palefrenier, par cela que maréchal dérive de *marc'h*, *mark* ou *marh* (cheval); et de *schalk*, serviteur (1). Vétérinaire, de *veterina*, bêtes de somme; et qui joints ensemble, comme cela est sur les diplômes, et en se restreignant à leur valeur réelle, ils signifiaient proprement, serviteur de cheval et de bêtes de somme (maréchal-vétérinaire). On ne dira pas, je crois, que serviteur (*servus*), peut être synonyme de médecin (*medicus*). Il signifie simplement domesti-

---

(1) Page 3 de la Notice, lig. 8 et suiv.

que , valet , etc. , et le valet des chevaux , des ânes et des mulets , n'est autre chose qu'un palefrenier .

7° « Que le mot maréchallerie n'est plus relatif à l'écurie qu'autant qu'il est synonyme de celui de vétérinaire , etc. ; » c'est une faute : le mot maréchallerie exprime seulement l'art du maréchal-ferrant ; et si des auteurs , dans un temps reculé , l'ont employé pour médecine des animaux , ce n'est pas à dire pour cela que nous devons , aujourd'hui que le langage est plus correct , procéder comme dans les temps où il était plus grossier . Pourrions-nous de nos jours appliquer le mot manant dans le sens qu'on lui donnait autrefois ?

8° « Enfin , que le mot médecin appartenant également à l'hippiatré , au vétérinaire et au maréchal , sans autre désignation , c'est encore un pléonasme que d'adoindre le mot médecin au dernier seulement , etc. ; » je ne comprends pas trop les derniers mots de cette phrase ; car , si hippiatre , vétérinaire et maréchal sont synonymes , et possèdent en eux le mot médecin , je ne conçois pas pourquoi celui-ci ne formerait un pléonasme qu'étant réuni au mot maréchal . C'est donc

pour éluder qu'il y a pléonasme dans les diplômes de première classe (de médecin-vétérinaire)? D'ailleurs personne n'a jamais dit maréchal-médecin, et des milliers prononcent chaque jour médecin-vétérinaire. Au surplus, ce n'est pas avec le mot maréchal que l'expression de médecin produirait un pléonasme, puisque celui-là ne signifie pas celle-ci : j'ai déjà justifié cette assertion ; mais indépendamment de l'opinion vulgaire, que j'ai rapportée, les dictionnaires eux-mêmes ne disent pas que le maréchal est un médecin ; ils spécifient que c'est un artisan qui ferre les chevaux ; puis est ajouté : « et les panse dans leurs maladies, » parce que les auteurs, qui ne sont pas médecins et qui voient les maréchaux traiter des animaux malades, sans pouvoir apprécier s'ils s'en acquittent sciemment, croient cette fonction dans leurs attributs. Mais ils ne veulent pas exprimer pour cela que le maréchal est un médecin ; ils n'ignorent pas le contraire, seulement ils entendent dire que c'est un ouvrier qui ferre les animaux, et que, de plus, il se mêle de les soigner quand ils ont des maladies. Les médecins de l'homme, qui savent que pour traiter une affection

quelconque avec méthode, chez un animal comme sur l'espèce humaine, il faut des connaissances médicales profondes, sont loin de voir des médecins dans les maréchaux. Aussi les dictionnaires de médecine, qui renferment les mots hippiaire et vétérinaire, ne contiennent-ils pas le mot maréchal, qui y serait indubitablement, s'il était synonyme des deux autres.

« Le médecin-hippiaire, le maréchal-vétérinaire, le médecin-maréchal et le médecin - vétérinaire sont absolument les mêmes. » Voilà ce que je ne crois pas, et ce que je vais tenter de détruire.

1<sup>o</sup> Médecin-hippiaire est un pléonasme qui ne s'emploie pas et ne pourrait s'employer, parce que ce serait comme si on disait: médecin-médecin de chevaux; 2<sup>o</sup> maréchal-vétérinaire, qui est d'un grand usage aujourd'hui, n'est pas un pléonasme, comme on a voulu le faire croire, et ne peut être l'équivalent de médecin-hippiaire; puisque, à prendre la valeur actuelle des mots, c'est prononcer ou mettre: forgeron-ferreur-médecin d'animaux; 3<sup>o</sup> médecin-maréchal, qui ne se dit point, ne serait pas un pléonasme non plus, et ne pourrait avoir le sens

des deux noms précédens ; car il signifierait médecin-forgeron-ferreur , sans distinguer si c'est un médecin pour l'homme ou pour les bêtes , qu'il qualifierait de maréchal ; 4° Enfin , médecin-vétérinaire , qui est admis , est un pléonasme complet , qui a la signification qu'aurait la première qualité (médecin-hippiatré) , à une légère différence près. Cependant on donne ce dernier titre aux hippiatres de premier rang , et on oublie d'y joindre le mot maréchal , qui leur appartient autant et plus qu'aux vétérinaires de deuxième classe , qui ne sont pas obligés , comme eux , de faire des apprentis en ferrure.

Sans avoir les talens de l'auteur de la Notice qui vient de m'occuper , je puis affirmer que , si je l'avais écrite à sa place , je serais arrivé à des résultats plus exacts et utiles. J'en aurais peut-être dit moins , et plus mal ; mais , accordant la valeur des mots , toutefois en donnant une petite extension à l'un d'eux , avec l'intérêt de la science et même avec l'opinion publique , j'aurais conclu en nommant l'art de guérir et de prévenir les maladies des animaux , médecine vétérinaire , et ceux qui l'exercent ,

médecins-vétérinaires ; et, comme on veut deux classes distinctes , j'aurais divisé la première en chirurgie vétérinaire et médecine vétérinaire , et les derniers , en médecins-vétérinaires (1) ( diplôme de médecin-vétérinaire ) , et chirurgiens-vétérinaires ( diplôme de chirurgien-vétérinaire , au lieu de : diplôme de maréchal-vétérinaire ). Cette division n'aurait pas été précise , puisque la chirurgie n'est vraiment pas séparable de la médecine , et que le chirurgien-vétérinaire ferait les mêmes fonctions que le médecin-vétérinaire ; mais elle n'aurait pas été plus déplacée qu'en médecine humaine , et aurait écarté de la vétérinaire le mépris et la risée. Au surplus , la moitié de l'ouvrage est fait ( car il y a des médecins-vétérinai-

---

(1) Médecine vétérinaire et médecin-vétérinaire ne sont des pléonasmes qu'autant qu'on le veut bien , puisque vétérinaire signifie positivement bêtes de somme (*Veterina* , pl. n.) , et qu'ajouté aux mots médecine et médecin , il en fait proprement médecine des bêtes de somme , et médecin des bêtes de somme. Les Romains eux-mêmes ont dit souvent médecine de bêtes de somme , (*veterinaria medicina*) , et médecin de bêtes de somme (*veterinarius medicus*). Ne pouvons-nous donc , pour nous débrouiller un peu , les imiter sur ce point ?

res) : il faut espérer que l'on n'en restera pas là.

Quant aux mots maréchal et hippiaire, je les aurais bannis entièrement; puisque, d'une part, j'aurais exclu la maréchallerie (pratique) des études de la médecine vétérinaire ; et que, d'autre part, depuis longtemps déjà, on ne fait plus des médecins de chevaux seulement.

Néanmoins, je me suis indifféremment servi, pour énoncer la même chose, des expressions médecine vétérinaire, art vétérinaire, la vétérinaire, hippiarique, etc. ; toutes ces transpositions étant permises.

**F I N.**

De l'Imprim. de DEMONVILLE, rue Christine, n° 21